

C.P. n° 107.00.00-00.00 Maîtres-tailleurs, tailleuses et couturières

Adaptation suite à : Augmentation conventionnelle : 0,4 %
Indexation : 2 %

Validité : depuis le 01/01/2022

Régime hebdomadaire : 38h

Catégorie	salaire minimum
N01 : Aides et finisseur(euses)	12,5137
N01bis : Aides et finisseur(euses) après 3 années d'anc.	13,1310
N02 : Ouvriers et ouvrières (assistants)	13,8164
N03 : Ouvriers et ouvrières qualifié(e)s	14,7336
N04 : Ouvriers et ouvrières bien qualifié(e)s, d'élite	15,1937
N05 : Ouvriers et ouvrières de taille	15,6534

